

ARRETE N° 2022-158
DU 30 MAI 2022,
portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de la Région Ile-de-France

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
D'ILE-DE-FRANCE

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012 ;
- VU les résultats des élections des conseillers régionaux d'Ile-de-France du 27 juin 2021 ;
- VU l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ;
- VU la délibération n° CR 2018-017 du Conseil Régional d'Ile-de-France du 31 mai 2018 relative aux instances statutaires et élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
- VU le procès-verbal récapitulatif des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité technique de la Région Ile de France du 6 décembre 2018 et la proclamation des résultats de l'élection du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
- VU l'arrêté n°18-351 du 13 décembre 2018 fixant la répartition des sièges des organisations syndicales au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Région d'Ile-de-France ;
- VU le départ de la collectivité de madame Guylène ROTTIER directrice générale adjointe par intérim du pôle « patrimoine et moyens généraux » et son remplacement par monsieur Jessy VIOUGEAS, directeur adjoint de la stratégie immobilière et foncière du pôle « marchés achats juridique immobilier » en qualité de titulaire ;
- VU le départ de la collectivité de madame Marie ESNAULT, directrice générale adjointe du pôle « Entreprises - Emploi ». et son remplacement par madame pauline SCHAMING, directrice adjointe de l'expérience travail du pôle « ressources humaines » en qualité de suppléante ;

Sur la proposition du Directeur général des services.

ARRETE

Article 1er : La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Région Ile-de-France est fixée comme suit :

Représentants de la collectivité

Titulaires :

- Mme Marie-Carole CIUNTU, vice-présidente en charge de l'administration générale, dialogue social et transformation digitale ;
- M. Eric SCHAHL conseiller régional ;
- M. Geoffrey CARVALHINHO, conseiller régional ;
- M. David BONNEAU, directeur général des services ;
- Mme Fabienne CHOL, directrice générale adjointe chargée du pôle « ressources humaines » ;
- M. Brice BOHUON, directeur général délégué à la direction générale des services ;
- Mme Aline RIDET, adjointe à la directrice générale adjointe du pôle « ressources humaines » ;
- M. Jessy VIOUGEAS directeur adjoint de la stratégie immobilière et foncière du pôle « marchés achats juridique immobilier » ;
- Mme Sandrine ROLLIN, directrice des opérations du pôle « lycées » ;
- M. Xavier MANDRY, directeur juridique du pôle du pôle « marchés achats juridique immobilier » ;

Suppléants :

- M. Eric GROSS, directeur de la culture, direction générale des services ;
- M. Jean-Philippe BARRAUD, directeur de l'appui et services aux utilisateurs du pôle « ressources humaines » ;
- Mme Gwenaëlle NUN, directrice-adjointe de la MAPPT du pôle « ressources humaines » ;
- Mme Marie-Noëlle DESAILLY, directrice de la commande publique du pôle « marchés achats juridique immobilier » ;
- Mme Catherine LADOY, directrice des formations sanitaires et sociales du pôle « transfert, recherche, enseignement supérieur et orientation réseau » ;
- M. Adamou ADAMOU, adjoint à la directrice de l'administration du personnel du pôle « ressources humaines » ;
- Mme Pauline SCHAMING, directrice adjointe de l'expérience travail du pôle « ressources humaines » ;
- Mme Lucile WAQUET, directrice adjointe de la direction des talents du pôle « ressources humaines » ;
- Mme Caroline BONAN-RICHARD, Directrice adjointe de l'aménagement durable du territoire du pôle « logement aménagement transports »
- Mme Caroline GODINOT, directrice de la direction des talents du pôle « ressources humaines ».

Représentants du personnel

. Syndicat des personnels du Conseil régional d'Ile-de-France - Confédération Générale du Travail (SPERCRIF - CGT)

Titulaires :

- M. Charles AFFATICATI
- M. Jacqui GUEHENNEUX
- Mme Samia AMRANI

Suppléants :

- M. Pascal HUBERLAND
- Mme Christine LONCLE
- M. Oundideuma GOMIS

. Syndicat Force Ouvrière du Personnel de la Région Ile-de-France (FO)

Titulaires :

- M. Olivier FRANCOIS
- M. Bernard DESCAMPS

Suppléants :

- Mme Christine SILVA
- M. Vincent FILOCHE

. Syndicat des personnels des départements franciliens et de la Région Ile-de-France (SYNPER IDF)

Titulaires :

- Mme Oumoucourssoum SARR
- Mme Sabrina BOUNNSSAIRI

Suppléants :

- M. Pascal COURTIN
- M. Jean-Jacques KAMANDA

. Syndicat des services publics parisiens - Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT INTERCO-SPP)

Titulaires :

- M. Michel ROSE
- M. Martial MEZIANI

Suppléants :

- Mme Katia ZENARRE
- M. Frédéric FLASCHNER

. **Syndicat national unitaire des agents des collectivités territoriales et de l'Etat et syndicat national de l'enseignement technique agricole public affiliés à la fédération syndicale unitaire (SNUACTE-FSU et SNETAP-FSU)**

Titulaire :

- M. Xavier PAUPARD

Suppléante :

- Mme Dominique HUSBANDS

Article 2 : L'arrêté N° 2022-026 du 3 février 2022 portant composition du comité d'hygiène et de sécurité de la Région d'Ile-de-France est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 3 : Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Région d'Ile-de-France est présidé par Mme Marie-Carole CIUNTU, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France en charge de l'administration générale, dialogue social et transformation digitale. En cas d'absence ou d'empêchement, la présidence est assurée par monsieur Geoffrey CARVALINHO, conseiller régional ou par monsieur Eric SCHAHL, conseiller régional.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.

Pour la Présidente du Conseil Régional
d'Ile-de-France et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


David BONNEAU

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.